

ARRETE MUNICIPAL

n° 2026 - 62

Réglementation de la circulation sur la route des Molliats (VC 36)

Travaux d'abattage de deux arbres

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de la Sarl BELL'ARBRES du 17/06/2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route des Molliats (VC 36) durant les travaux d'abattage de deux arbres afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leur intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Jeudi 25 juin 2026 de 8 h à 15 h, la circulation sera **INTERDITE** – après le n° 100 jusqu'à l'entrée de Rumilly – sur la route des Molliats durant les travaux d'abattage de deux arbres.

Article 2

Une déviation sera mise en place. Elle empruntera la route d'Hauteville (RD 3), la route des Combes (VC 5) et la route des Molliats (VC 8 et 12).

Article 3

La signalisation nécessaire sera assurée par la Sarl BELL'ARBRES, chargée des travaux.

Article 4

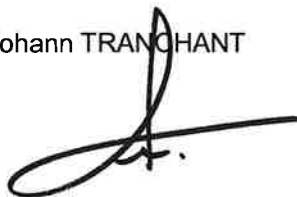
Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Sarl BELL'ARBRES (VALLIERES-SUR-FIER 74150) – contact@bell-arbres.com

SALES, le 18 juin 2026

Le Maire,

Yohann TRANCHANT



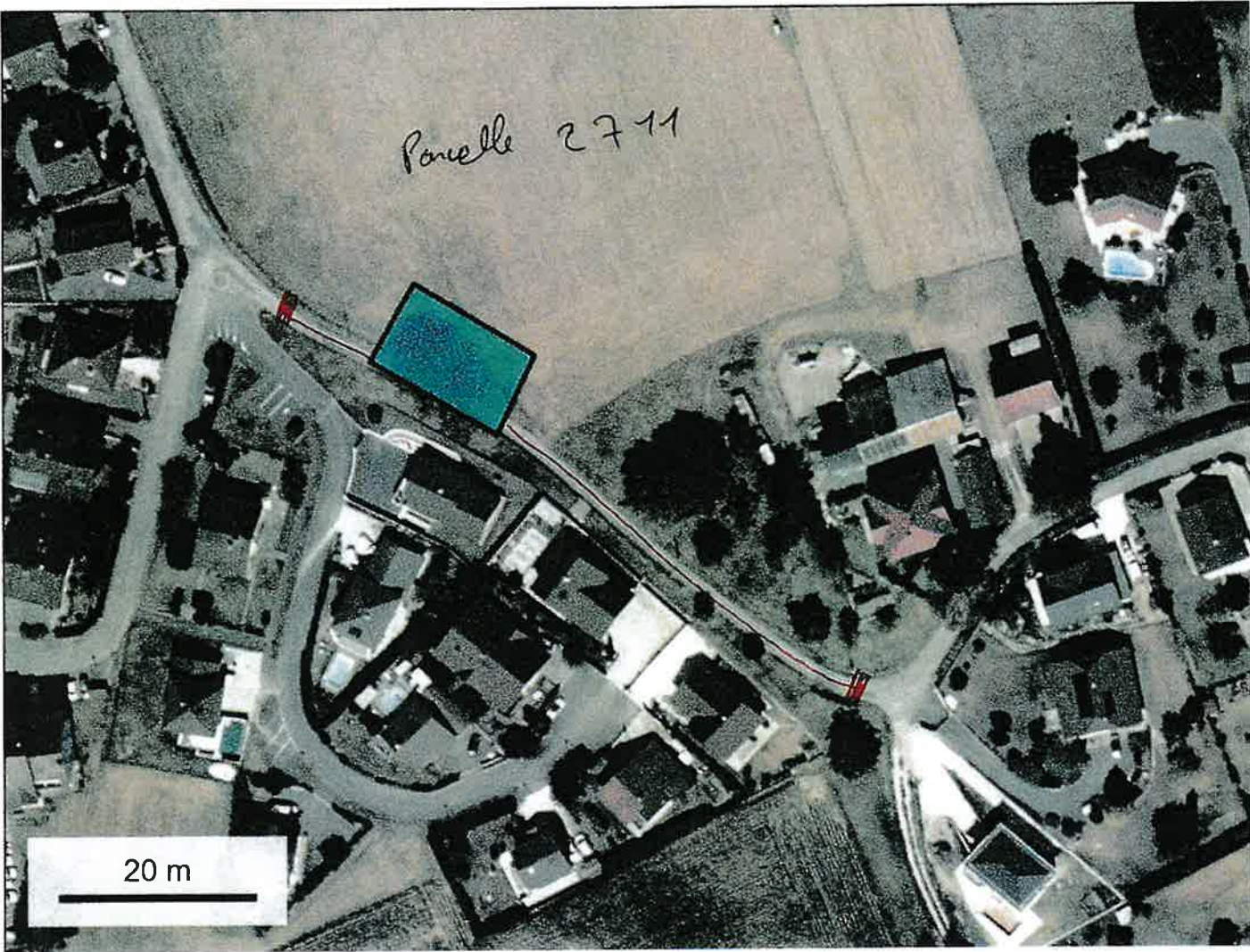
Copies :

- Département de la Haute-Savoie - gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr

• *Transmis à Rumilly - urbanisme & travaux à la mairie - Rumilly 74150*

Publié sur le site internet de SALES le

22 JUIN 2026



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude 5° 56' 51"
:
Latitude 45° 52' 24"
:
N

Arbres à abattre

Fermeture de la voirie